



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Février 2024

Le 22 Février 2024 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme DATTÉE Catherine, Maire.

Présents : Mme DATTÉE Catherine, Maire, Mmes : BAZOGE Angélique, HATTON Cécile, MOYER Chantal, MM : BERTRAND Philippe, BODET Samuel, COLLÉAUX Jean-Pierre, GRATEAU Antoine, MÉRILLON Franck, PINON Marc, VERGEON Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mme BASILE Anne-Marie à Mme MOYER Chantal, M. VAUDOUR Michel à Mme DATTÉE Catherine
Excusé : M. PINET Yves

Secrétaire de séance : Mme MOYER Chantal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 7 décembre 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance:

- Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.
- Participation au groupement de commande pour le contrôle des équipements sportifs et autorisation de signature de la convention.
- Renonciation à l'acquisition de l'emplacement réservé n°SAU-7
Points divers évoqués par la mairie dont :
 - prime pouvoir d'achat exceptionnelle
 - présentation loi Aper (Accélération de la production d'énergies renouvelables)
- Questions diverses

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la commune :

- AZ Équipement : achat de 10 cônes de signalisation d'un montant de 253,80 € TTC.
- Laboratoires A.C.I. : achat de produits de traitement "detril moussant" et "diasol" d'un montant de 1 789,80 € TTC.
- Depussay : fourniture de fer plat et de fer carré d'un montant de 187,40 € TTC.
- L'uniform : achat de vêtements de travail d'un montant de 977, 23 € TTC.
- Leneez Motoculture : entretien de la tondeuse autoporté Toro d'un montant de 853,59 € TTC.

- Point P : fourniture de lasure et quincaillerie d'un montant de 706,32 € TTC.
- Prolians : fourniture de 2 barres acier d'un montant de 54,06 € TTC.
- Roy elec : achat de fournitures d'électricité d'un montant de 782,76 € TTC.
- Baillieu : fourniture et pose d'un pack WC (wc public rue des Tilleuls) d'un montant de 900 € TTC.
- FEPP : achat d'une carte graphique, de deux câbles HDMI et de trois clés usb d'un montant de 258,37 € TTC.
- Point P : fourniture de vitrificateur d'un montant de 114 € TTC.

Budget de l'eau :

- IANESCO : prélèvements et analyses de CVM (19 lieux) d'un montant de 1862,50 € HT.

Budget de l'assainissement :

- Valbé : fourniture et replantation de roseaux à la station d'épuration d'un montant de 1850 € HT.

001/2024 - Participation au groupement de commande pour le contrôle des équipements sportifs et autorisation de signature de la convention

Madame le Maire indique au Conseil qu'un précédent groupement de commande portant sur le contrôle des équipements sportifs a déjà été réalisé entre les communes de Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame-Marie-les-Bois, La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville-sur-Brenne, Nouzilly, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saunay et Villedômer.

Le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, avait été passé pour une durée d'un an, par période successive d'un an, deux fois au maximum. Il s'est donc achevé au cours de l'année 2023.

Il propose au Conseil de renouveler ce groupement de commande de la même manière à savoir : le marché pour l'ensemble des collectivités concernées, sera passé pour une durée d'un an par période successive d'un an, deux fois au maximum. De fait, le bénéficiaire du marché interviendra au cours des années 2024,2025, 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le principe de participer au groupement de commandes constitué des communes de Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Le Boulay, Château-Renault, Crotelles, Dame-Marie-les-Bois, La Ferrière, Les Hermites, Monthodon, Morand, Neuville-sur-Brenne, Nouzilly, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saunay et Villedômer.
- désigne la commune de Château-Renault, comme coordonnateur du groupement qui sera chargé de lancer la consultation,
- autorise, Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

002/2024 - Renonciation à l'acquisition de l'emplacement réservé n°SAU-7

Cet emplacement réservé avait pour objectif de desservir le fonds de la parcelle n° B 636 anciennement constructible.

Suite à un recommandé du 12 février 2024 réceptionné en mairie le 14 février 2024, les propriétaires de la parcelle nous mettent en demeure d'acquiescer cet emplacement ou de renoncer à son acquisition.

La suppression de cet emplacement réservé interviendra au sein des documents d'urbanisme lors de la prochaine modification du PLUi.

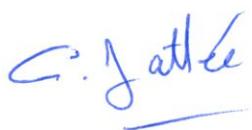
A l'unanimité, les membres du conseil municipal renoncent à l'acquisition de l'emplacement réservé n° SAU-7.

Points divers évoqués par le Maire:

- 14/12 : première réunion à la communauté de commune en vue de la mise en place du festival communautaire. Présents : Angélique BAZOGE et Philippe BERTRAND
- Entre Noël et le 1^{er} janvier : travail préparatoire par Philippe BERTRAND pour le passage de la fibre.
- 20/01 : dépose des illuminations de Noël par Michel VAUDOUR, Philippe BERTRAND, Franck MERILLON et les agents communaux.
- 28/01 : inondation à la salle des loisirs pendant le spectacle de Mozaïque. Débouchage de la canalisation emplies de graisse par Philippe BERTRAND et Catherine DATTÉE. Envisageons dans un premier temps la pose d'un bac dégraisseur à la sortie de la cuisine. Si c'est insuffisant, aviserons.
- 29/01 : réception courrier de Maître Dalibard nous informant que l'affaire Maison DESNEUX passera à l'audience du tribunal administratif d'Orléans le 15 février 2024.
- 06 et 07/02 : tirage de la fibre pour la mairie et pour l'école. Entreprise aidée par Philippe BERTRAND.
- 07/02 : contrôle obligatoire annuel de la géothermie par Cisenergie (rien à signaler).
- 07/02 : visite du Satèse pour contrôle des eaux usées se déversant dans le pluvial. Cinq maisons sélectionnées rue du Champ de Foire avec ordre de priorité. Sélection des maisons faites par le cabinet Dupuet. Aucune anomalie n'a été détectée. Coût de l'opération 900 €.
- 08/02 : plantation des roseaux à la station d'épuration.
- 14/02 : mise en place des routeurs (fibre) à l'école et à la mairie par Philippe BERTRAND.
- 15/02 : 1^{ère} campagne d'hiver CVM réalisée par Ianesco. Prélèvement et analyse sur 3 maisons.
- 17/02 : courrier de la DDT nous informant que les quatre dossiers des jeunes agriculteurs souhaitant reprendre la ferme des Châtaigniers seront examinés par la section structure le 19 mars 2024.
- 20/02 : installation des deux volets roulants à la salle du stade par Habitec.
- 22/02 : sommes informés d'une fuite d'eau à l'école. Philippe BERTRAND et les agents communaux verront sur place le 23/02.
- pour information, notre contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'élève pour 2024 à 10 400 €.
- présentation prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- présentation loi Aper (Accélération de la production d'énergies renouvelables)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21h30

Madame le Maire
Catherine DATTÉE



Secrétaire de séance
MOYER Chantal

